

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 8 JANVIER 2024

Objet :

Démolition du Presbytère
et création d'un parking
APD - Demandes de subventions

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Laurent FUSTER.

Procurations : Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Laurent FUSTER, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Mylène NAUDIN.

Absents Excusés : Mme Solène PELLE, M. Julien PUJOL.

Secrétaire de séance : Françoise CRASSOUS.

Début de séance : 18h30

N° : D - 2024 - 01 -08- 06

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de procéder aux travaux de démolition du Presbytère et création d'un parking et la prévision de ce programme dans le budget 2023 de la commune, qui devra être reconduit au BP 2024 selon le montant du marché et des subventions obtenues.

Il présente au conseil l'avant projet sommaire du programme réalisé par le Cabinet ACEB, titulaire de la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le coût des travaux est estimé à 132 212.85 € HT – 158 655.42 € TTC.

Monsieur le Maire soumet ce programme à l'avis du conseil et précise que, conformément à la délégation de fonctions qu'il a reçu du conseil le 2 juin 2020, il va procéder aux demandes de subventions aussi élevées que possible auprès de Messieurs les Présidents du Conseil Régional et Départemental de l'Hérault pour aider la commune à son financement.

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 4 procurations,

APPROUVE l'avant-projet sommaire du programme de Démolition du Presbytère et création d'un parking présenté ainsi que l'estimation qui en est faite, et,

Prend acte que Monsieur le Maire va déposer une demande de subvention la plus élevée possible auprès de Messieurs les Présidents du Conseil Régional et Départemental de l'Hérault pour aider la commune à supporter le financement des travaux.

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour retenir les prestataires les mieux-disants pour la réalisation de ce programme.

DIT que ce programme est inscrit au BP 2023 de la commune et sera reconduit au BP 2024 selon le montant du marché et des subventions obtenues.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Françoise CRASSOUS

Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 15/01/2024

Reçu en préfecture le 15/01/2024

Publié le 16 JAN. 2024

ID : 034-213401359-20240108-2024_01_08_006-DE

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 15 JAN. 2024

Et publication ou notification

Du 16 JAN. 2024

Le Maire :

